

## L'expression du mariage en persan

Mohammad Djafar MOINFAR\*

Selon une étude approfondie d'Émile BENVENISTE<sup>1</sup>, « Il n'y a pas à proprement parler de terme indo-européen pour "mariage". De fait les expressions qu'on rencontre aujourd'hui sont toutes des créations secondaires, qu'il s'agisse du français *mariage*, de l'allemand *Ehe* (proprement "loi"), du russe *brak* (dérivé de *brat'sja* "emporter"), etc ». Et, en s'appuyant sur les données dans les langues anciennes, il indique que : « Pour dire que l'homme "prend femme", l'indo-européen emploie les formes d'une racine verbale \**wedh-* "conduire" spécialement "conduire une femme à la maison". » Cette racine « est restée vivante dans une grande partie de l'iranien sous la forme du verbe *vad-* ». Ainsi, signalons, à titre d'exemple, l'important terme technique avestique *x<sup>V</sup>aētvaθa* (" *x<sup>V</sup>aētav-* + \* *vadaθa-*<sup>2</sup> phl. *x<sup>V</sup>ēdōdāh*<sup>3</sup> / *x<sup>V</sup>ēdōg-dah* (*t*)<sup>4</sup>, qu'on traduit généralement par « mariage consanguin », sujet que nous traiterons ailleurs.

La fonction du père de la jeune fille, ou à défaut du frère, est de « donner » la jeune fille à son époux. « Donner est le verbe constant pour cet acte solennel ; on le trouve d'une langue à l'autre, tout au plus avec quelques variations dans les préverbes : grec *doûnai*, *ekdoûnai*, latin *dare*, gothique *fragiban*, slave *odŭdati*, lituanien *išduoti*, *pradā*. En avestique on distingue comme *paradātā* et *aparadātā* la jeune fille qui a été régulièrement "donnée" par son père et celle qui ne l'a pas été. Cette constance dans l'expression illustre la persistance des usages hérités d'un passé commun et d'une même structure familiale, où l'époux "conduisait" chez lui la jeune femme que le père lui avait "donnée". »

\* Directeur de recherche, CNRS, UMR 116, université Paris-X, Nanterre.

<sup>1</sup> « Expression indo-européenne du < mariage > », in *A Pedro Bosch-Gimpera* : 49-52 et *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, tome 1 (livre 2, chapitre 4) : 239-244.

<sup>2</sup> Ch. BARTHOLOMAE : 1860.

<sup>3</sup> A. TAFAZZOLI : 58.

<sup>4</sup> M. TAVOOSI : 78.

Quant à la femme, « on constate qu'il n'existe pas de verbe dénotant pour elle le fait de se marier... Cette situation lexicale négative, l'absence d'un verbe propre, indique que la femme n'épouse pas, elle est épousée. Elle n'accomplit pas un acte, elle change de condition ».

Ainsi pourrait-on conclure que dans la société indo-européenne le mariage, en tant que pacte réciproque entre un homme et une femme n'existait pas, et qu'en fonction de l'apparition de cette institution, les langues issues de l'indo-européen ont adapté ou créé la terminologie adéquate. La situation du persan, la plus importante langue de l'iranien moderne<sup>5</sup>, est, à cet égard, remarquable.

Pour dire que l'homme se marie, le persan emploie couramment le verbe composé *zan gereft-an*<sup>6</sup> « prendre femme ». Le mot *zan* désigne aussi bien « femme », l'opposé de *mard* « homme », que l'épouse. En persan classique, comme en pehlevi, on trouve *zan kard-an* « faire femme », dans le même sens que *zan gereft-an*. Par exemple, Sa'di<sup>7</sup> : *mard-ī-t biy-āzmāy vān-gah zan kon* « éprouve ta virilité et ensuite prends femme ». Mais aujourd'hui *zan kard-an*, dans ce sens, n'est pas en usage. C'est pourquoi le traducteur moderne de l'ouvrage en pehlevi *šāyist nē šāyest*<sup>8</sup> rend le phl. *mard ke zan nē kunēd* « l'homme qui ne prend pas femme », par *mard ke zan na gīr-ad*. Les dictionnaires<sup>9</sup> mentionnent un autre synonyme, *zan bord-an* « emmener femme », rarement employé aujourd'hui.

L'opposé de *gereft-an* « prendre » est *dād-an* « donner », d'où le verbe composé *zan dād-an* « donner femme », qui peut signifier aussi « marier un homme » (en l'occurrence son fils ou son cadet, etc.).

Pour dire que la femme se marie, le persan emploie couramment le verbe composé *šōhar kard-an* « faire mari », comme en pehlevi<sup>10</sup>. Si, comme nous l'avons indiqué plus haut, le terme *zan* est bivalent (« femme » et « épouse »), en revanche le mari (époux) a un nom spécifique : *šōhar* (variante littéraire *šūy*).

L'opposé de *zan dād-an*, « marier (un homme) », du côté de la femme est *šōhar dād-an* littéralement « donner mari » c'est-à-dire marier (une femme).

Les Iraniens ont embrassé l'islam assez tôt après son avènement, et la société iranienne est devenue une société musulmane ayant subi un bou-

<sup>5</sup> Pour une histoire succincte du persan, cf. notre *Grammaire du persan* : 23.

<sup>6</sup> Le système utilisé ici pour la transcription des mots persans et arabes est celui que nous avons adopté dans nos ouvrages *Grammaire du persan* et *Grammaire de l'arabe*.

<sup>7</sup> E. CHACOURZADEH : 104.

<sup>8</sup> K. MAZDAPUR : 127-128.

<sup>9</sup> Par exemple, A. A. NAFĪSĪ, *Farnūdsār*. III : 1777.

<sup>10</sup> Cf. par exemple, « *Matigan i hazar datistan* » in J.-P. MENASCE. *Feux et fondations pieuses dans le droit sassanide* : 9.

leverement dans tous les domaines. Selon les principes islamiques, le mariage est fondé sur un pacte réciproque conclu entre deux individus de sexe différent. Or, la terminologie que nous venons de passer en revue n'exprime pas cette notion : il fallait un terme spécifique pour le « mariage » et pour « se marier », qu'il s'agisse de l'homme ou de la femme. Ici, comme dans maints autres domaines, le persan a enrichi son vocabulaire par l'emprunt à l'arabe<sup>11</sup> : *nikāh* (*nekāh*), le « mariage ».

Le terme *nekāh*, en usage plutôt dans les traités juridiques, est remplacé dans le langage courant par un autre mot arabe *izdivāj* (*ezdevāj*), signifiant aussi le mariage, et accompagné du verbe *kard-an* « faire » : *ezdevāj kard-an* « se marier », qu'il s'agisse de l'homme ou de la femme<sup>12</sup>.

On est ainsi tenté de conclure que la nouvelle institution, à savoir le mariage tel qu'il est défini dans l'islam, a été introduite avec sa propre expression en langue arabe, alors que les termes d'origine purement iranienne évoquent l'ancienne coutume telle qu'elle a été cernée par E. Benveniste.

<sup>11</sup> Pour un aperçu sur l'apport de l'arabe au persan, cf. notre *Grammaire du persan* : 23-29, ainsi que notre *Vocabulaire arabe dans le Livre des Rois de Firdausi*.

<sup>12</sup> Quant à un composé persan, *zan-ā-šūy-i*, construit sur la base de *zan* « femme/épouse » et *šūy* « mari », employé comme le synonyme de *ezdevāj*, c'est une création récente et d'un emploi plutôt littéraire.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARTHOLOMAE (C.), 1904, réimpr. 1961. – *Altiranisches Wörterbuch*, Strasbourg - Berlin, Walter de Gruyter.
- BENVENISTE (E.), 1963. – « Expression indo-européenne du “mariage” », in *A Pedro Bosch-Gimpera en el septuagesimo aniversario de su nacimiento*, Mexico.
- BENVENISTE (E.), 1969. – *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Minuit.
- CHACOURZADEH (E.), 1365 (1986). – *Sentences et maximes de Sa'di*, Machhad, Astan e Qods.
- MAZDAPUR (K.), 1369 (1990). – *Shāyist Nāshāyist*. A Pahlavi text, transcribed and translated into persian, Téhéran, Cultural Studies and Research Institut.
- MENASCE (J.-P.) 1964. – *Feux et fondations pieuses dans le droit sassanide*, Paris, Klincksieck.
- MOÏNFAR (M. Dj.), 1968. – *Le vocabulaire arabe dans le Livre des Rois de Firdausi*, Étude philologique et de statistique linguistique, Wiesbaden, Otto Harrasowitz.
- MOÏNFAR (M. Dj.), 1973. – *Grammaire de l'arabe*, Paris, Service de linguistique quantitative de l'université de Paris-VI.
- MOÏNFAR (M. Dj.), 1978. – *Grammaire du persan*, Paris, Service de linguistique de l'université Pierre-et-Marie-Curie.
- NAFĪSĪ (A. A.), 1317-1324 (1939-1946). – *Farnūdsār yā farhang e Nafīsī*, Téhéran, Rangin.
- TAFAZZOLI (A.). 1348 (1969). – *Glossary of Mēnōg Xrad*, Téhéran, Iranian Culture Fondation.
- TAVOOSI (M.), 1365 (1986). – *A Glossary of Šāyist nē šāyist*, Shiraz, Shiraz University Publication.